

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 20 FEVRIER 2017 A 20 HEURES**

#### **COMPTE-RENDU**

**Présents** :MM. et M<sup>mes</sup> Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Norbert MANUEL, Rachida MALTOUF, Rémi MAURICE, Jean-Christophe SOINNE, Marie DAVID, Sylvain LASSABLIERE, Jacques RABELLINO,

**Absents excusés**:MM. et M<sup>mes</sup> Dam CA (pouvoir à M. Sylvain LASSABLIERE), Romain JARJAVAL, Eliane BAZIN (pouvoir à M<sup>me</sup> Nathalie PELLET), Annie CLAIR (pouvoir à M. Jacques RABELLINO), Maryse JULIEN (pouvoir à M<sup>me</sup> Claire GOMEZ), Danielle LERICHE, Julien GOUTEYRON, Ysabel LANNEZ, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO (pouvoir à M. Dominique CALAIS, absent).

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M<sup>me</sup> Béatrice MASSON se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2016**

Vote du Conseil : accord à l'unanimité.

##### **2/ Demandes de subventions DETR**

Monsieur le Maire cite les montants des différentes demandes de subventions à solliciter dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, afin de compléter le financement de différents projets :

:

- Aménagement du chemin des Bruyères (75 000 €)
- Acquisition de matériel de vidéoprotection (4 223,50 €)
- Installation d'une alarme alerte attentat dans les écoles (7691 €)

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

### **3/ Conventions avec le S.I.E.A.**

Monsieur le Maire présente le tableau des conventions signées avec le S.I.E.A. et des compléments 2017 pour un total de 340 000 € TTC avec une participation communale de 229 632,46 € pour les aménagements suivants :

- Parking groupe scolaire (éclairage public) : 10300 € TTC -> Part communale : 6150 € TTC
- Chemin des Bruyères (enfouissement des réseaux et éclairage public) : 123900 € TTC -> Part communale : 90000 € TTC
- Modernisation 2 armoires de commandes éclairage public (2800 €) -> Part communale : 2350 €

M. PIOT précise que la technologie LED sera progressivement installée sur la commune dans l'optique de réduire les coûts d'exploitation.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

### **4/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire définit le contexte de transfert du PLU communal à l'intercommunalité sauf si refus de la commune par une délibération avant le 27/03/2017. La loi précise que le PLU deviendra PLUI en 2020 sauf s'il y a fusion des 2 communautés de communes et de ce fait, cela serait imposé de facto.

M. PIOT effectue un bref compte-rendu du sujet tel qu'évoqué lors de la récente réunion de présentation à Beynost.

M. MANUEL émet des réserves quant à l'économie de ce dispositif à terme.

Vote du conseil : Le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert à la 3CM du PLU, en proposant la création d'un groupe de réflexion sur le sujet.

### **5/ Fonds de solidarité pour le logement**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de ce fonds pour aider certaines familles à s'acquitter de leur loyer.

Ce fonds, géré par la CAF, est distribué par la commission des cas bloqués du Conseil Départemental qui prend en charge les demandes de familles en difficulté de logement.

Une contribution de 0.30 €/habitant est demandée soit 1015.20 € pour 2017 ; à ce montant s'ajoute celui de 2016 qui n'avait pas été réglé. Le montant à verser est de 2032.80 €.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

## **6/ Règles de calcul des primes annuelles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 avril 2016 précisant les règles d'attribution de la prime annuelle versée aux agents sur la paie du mois de novembre.

Le montant brut de base de la prime correspond au salaire net du mois d'octobre (prorata temporis en cas d'entrée ou de sortie en cours d'année) des agents de la collectivité.

Ce montant brut est, depuis l'été 2016, affecté d'un coefficient K tenant compte de la durée effective de travail des agents, et déterminé comme suit :

$K = TP / TR$ , avec : TR = temps de référence de la période, TP = temps de présence de l'agent sur la période, exprimés en nombres de jours.

Monsieur le Maire propose que ces temps correspondent à une période allant du 1<sup>er</sup> novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante (année de versement de la prime en novembre). Les éléments permettant les calculs seront suivis au fil du temps.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

## **7/ Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017**

Dans l'hypothèse de dépenses éventuelles non engagées en 2016 et en cas de nécessité avant le vote du budget fin mars 2017, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer le règlement de ces dépenses dans le respect des textes réglementaires.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

## **8/ S.I.E.A. : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.)**

M. le Maire rappelle que la gestion du S.I.E.A. au cours des exercices 2009 à 2014 a fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes (C.R.C.).

Le rapport de la Chambre a été arrêté le 8 juillet 2016 et l'assemblée générale du S.I.E.A. en a débattu le 18 novembre 2016.

Il convient maintenant que le rapport soit présenté au conseil municipal de chaque commune membre en application de l'article L243-7 du code des juridictions financières.

M. le Maire rappelle que le rapport de la C.R.C. porte sur les exercices 2009 à 2014 et qu'il a été, pour l'essentiel, préparé en 2015. Depuis, des correctifs ont été apportés dans plusieurs domaines ayant fait l'objet d'observations de la C.R.C. :

- Modification des statuts et du règlement intérieur pour que le comité syndical soit en mesure de tenir trois assemblées générales par an, au lieu d'une auparavant ;
- Respect des règles de publication des vacances de postes auprès du Centre de

Gestion. Encadrement des avantages et des rémunérations par les textes applicables aux fonctions publiques d'Etat et territoriale ; adoption par le comité syndical de toutes les modifications du tableau des emplois permanents, avec le détail des rémunérations pour chaque catégorie de personnel.

S'agissant du réseau de fibre optique li@in et de l'équilibre financier du S.I.E.A., M. le Maire revient sur les points suivants :

- Le projet de déploiement de la fibre optique n'est certes pas "rentable", au sens où l'entendrait une entreprise privée. S'il était rentable, Orange aurait proposé de le construire dans toutes les communes du département au lieu de 15 seulement. C'est donc pour éviter une "fracture numérique", que le S.I.E.A. a pris l'initiative de déployer un réseau public dans les 409 communes restantes, avec l'aide financière de l'Europe, de la Région, du Département et des Communautés de communes (pour ce qui concerne les zones d'activités). Les subventions de l'Etat commencent également à être versées ;

- En revanche, la C.R.C. a raison de souligner que le S.I.E.A. ne pourra pas continuer à s'endetter seul au même rythme que par le passé. C'est pourquoi il faudra élargir l'assise financière du projet en y associant les collectivités qui en sont déjà partenaires.

Le conseil municipal donne acte à M. le Maire de la présentation du rapport de la C.R.C..

### **9/ Collège Marcel Aymé : frais d'affranchissement 2016/2017**

M<sup>me</sup> Claire GOMEZ expose au conseil que la convention signée avec le collège Marcel Aymé de Dagneux permet la mise à disposition de son infirmerie. Ainsi, les enfants des écoles maternelle et élémentaire de Béligneux bénéficient d'un suivi médical effectué par l'infirmière du collège.

En contrepartie, la commune participe aux frais de fournitures de bureau et à la prise en charge des frais de communication pour un montant forfaitaire de 70 €. A cette somme, s'ajoutent les frais d'affranchissement des dossiers soit 0,90 € par élève.

Au titre de l'année scolaire 2016/2017, il est demandé au conseil la validation du versement de la somme de **379,60 €** au collège se décomposant ainsi : 344 élèves x 0,90 € + 70 €.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

### **10/ Contrôle et régularisation de la TVA de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire expose que le budget de l'assainissement collectif a fait l'objet d'une vérification par l'Inspection des Finances Publiques lors du dernier trimestre de l'année 2016 ; les contrôles ont porté sur les écritures de TVA des exercices 2015 et 2016.

Les analyses effectuées par les Inspecteurs ont conduit à mettre en évidence deux régularisations demandées à notre commune :

- un versement de 5 707 € pour l'exercice 2015,

- un versement complémentaire de 5 795 € au titre du deuxième trimestre 2016.

Depuis le transfert de la compétence "assainissement collectif" à la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel en date du 4 avril 2016, nous ne disposons plus d'un budget annexe de l'assainissement.

Monsieur MOISSON, notre Trésorier municipal, a donc proposé que ces écritures de redressement soient inscrites sur des comptes du budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des observations de l'Inspection des Finances Publiques quant à la régularisation de la TVA de l'assainissement collectif, et autorise M.le Maire à mandater les sommes réclamées sur le budget principal de la commune.

### **11/ Règlement de la collecte des déchets ménagers et autres par la 3CM**

La 3CM propose un règlement applicable à toutes les communes qui en dépendent. Ce dernier est porté à la connaissance du Conseil.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

### **12/ Décisions du Maire**

La SCIC Les Ain'trépides utilise des locaux communaux pour son activité de portage de repas, pour laquelle elle versera un loyer de 150 €/mois.

### **13/ Echos des commissions**

#### **\* Aménagement de l'espace bâti, Information/communication, TIC et organisation des cérémonies : M<sup>me</sup> Nathalie PELLET**

Le périodique de février 2017 a été distribué.

En urbanisme : seules quelques demandes. Des changements sont intervenus dans les réglementations.

#### **\* Bâtiments communaux, patrimoine et marché : M. Yves MEYER**

Une clôture a été installée entre le petit parking en contre bas de la rue de l'Europe et Terre d'Alliances.

#### **\* Vie associative, économie, jeunesse et sport, périscolaire, tourisme : M<sup>me</sup> Béatrice MASSON**

La 1ère commission de l'appel à projets de l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry sur le thème « **Culture et Intergénérationnel** » a eu lieu en janvier et nous rappelons que les associations communales peuvent encore y candidater. La prochaine commission aura lieu au mois de juin.

La 1ère année du Relais d'Assistants Maternels a démarré en douceur et la communication sera intensifiée pour augmenter le nombre d'adhérents qui à ce jour s'élève à 27 dont 15 de Béligneux.

L'assemblée générale a lieu le 21 février au siège du RAM.

Une étude de mise en place d'une Délégation de Service Public pour la cantine et le périscolaire sera lancée et au vu de cette démarche assez complexe, nous devons être accompagnés. L'objectif est la mise en place pour la rentrée scolaire 2018.

Le centre de loisirs Les Lômes fêtera ses 10 ans en 2017. Les enfants de Béligneux ont encore une fois bien profité des activités loisirs du centre, car 1 514 journées enfants ont été recensées en 2016 soit +2% par rapport à 2015.

#### \* **Affaires scolaires : M<sup>me</sup> Claire GOMEZ**

Concernant le résultat du concours de collecte de piles organisé par la 3CM dans les écoles, celle de Béligneux a été classée à la 4ème place.

Trois classes de l'école élémentaire (70 enfants) partiront en classe de neige à Lélex le 13 mars prochain (retour le 15 mars).

Interventions extérieures aux TAP : la bibliothèque continue la lecture aux enfants de l'école maternelle.

Ceux de l'école élémentaire bénéficient d'une initiation aux gestes de premiers secours dispensés bénévolement par un pompier formateur. Le club philatéliste intervient également.

#### \* **Voiries et réseaux, environnement, sécurité : M. Jacques PIOT**

Les travaux de la gare se poursuivent. Le pont-rail sera placé le week-end de l'Ascension.

Les mauvais comportements de certains continuent... C'est ainsi que des dépouilles d'animaux ont été retrouvées sur la commune, abandonnées dans les fossés. Des déchets verts ont également été déversés sur les chemins.

#### **12/ Tour de table**

Les points abordés sont :

- Projet immobilier du Château de Chânes
- Point d'Accueil Numérique pour le dépôt des demandes de carte nationale d'identité.
- Fusion des deux intercommunalités

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement des réflexions sur ces sujets.

La séance est levée à 21h45.